

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

RUBRIQUE - 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique – Insecticide, acaricide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (IRNS) : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



SGH09

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Phrases additionnelles :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
Pyréthrines et pyréthroïdes	8003-34-7 232-319-8 613-022-00-6	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 M = 100	< 0,025
1,2- benzothiazol e-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 LCS : Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	< 0,010
Abamectine	71751-41-2 265-610-3 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 STOT RE 1; H372 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 LCS : STOT RE 1; H372: C ≥ 5 % LCS : STOT RE 2; H373: 0,5 % ≤ C < 5 % M=10000	< 0,002

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
- Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C
- Durée de stockage : > 24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pyrèthre (après suppression des lactones sensibilisantes) – VME = 1 mg/m³ (SOURCE : INRS).
Abamectine (TWA) = 0,02 mg/m³ (SOURCE : SYNGENTA)

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
pyréthrines et pyréthroides	8003-34-7	TWA	1 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		(fraction inhalable)	1 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	1;(l)			
Information supplémentaire	AGS, EU, When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child, Substance sensitizing through the skin, Sh applies for raw extract			
			1 mg/m ³	TRGS 900 - Valeurs-limites dans l'atmosphère du lieu de travail 'Valeurs limites dans l'air' (Publication par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales)
Abamectine	71751-41-2	TWA	0,02 mg/m ³	SYNGENTA (MSDS)
		TWA	0,02 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation
Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : non requis
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: légèrement jaune à brun clair
Odeur	: caractéristique
pH	: 5,5 (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: similaire à l'eau
Densité	: 0,999 g/cm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Propriétés explosives	: Non explosif Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et
noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat) : > 1.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : > 3,4 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin) : > 2.000 mg/kg

Abamectine :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle) : 8,7 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle) : 0,034 - < 0,051 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 330 mg/kg

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 670 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Lapin
Méthode : EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants :

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OPPTS 870.2600
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit :

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Composants :

Abamectine :

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit :

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants :

Abamectine :

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants :

Abamectine :

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : 0,0052 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

- Toxicité pour les algues : CE50 (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)) : 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Abamectine :**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)) : 0,0036 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*) : 0,00012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (*Mysidopsis bahia*) : 0,00002 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50b (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)) : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)) : 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)) : 2,90 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r (*Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce)) : 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

- Biodégradabilité : Remarques : Devrait être biodégradable en phase finale
- Élimination physico-chimique : Remarques : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

Bioaccumulation : Remarques : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Bioaccumulation : Espèce: Bluegill sunfish
Facteur de bioconcentration (FBC) : 471

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one :

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC) : 6,95

12.4 Mobilité dans le sol

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques : immobile

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques : Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants :

Pyréthrines et pyréthroides :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Abamectine :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets







Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Pyréthrine et Pyréthrinoïdes, Abamectine) Code tunnel : E	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyrethrin and Pyrethroid, Abamectin) EMS : F-A, S-F	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Pyrethrin and Pyrethroid, Abamectin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9 Etiquette N°9  Marque pour l'environnement 	Classe 9 Etiquette N°9  Marque pour l'environnement 	Classe 9 Etiquette N°9  Marque pour l'environnement 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
--	----------------

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4511

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 : Mortel par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

AMM n° 2090146 – FAZILO

Révisions : La FDS a été révisée dans sa totalité.

Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

Référence : FDS_393_N
Version: 2019-01

Edition révisée n° 4
Date de révision: 28/05/2019
Remplace la version du 06/10/2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire